



## Héritage, succession entre enfants et petits enfants

Par **panasonic**, le **19/04/2018** à **18:29**

Bonjour,

Cas d'école d'héritage, au secours.

Au sujet de nos parents :

Mon père est décédé en 2012, la succession a été faite entre ma mère, mon frère et moi.

Donc trois héritiers pour une maison et leur compte bancaire.

Ma mère vient de décéder.

Il va falloir faire la succession.

Question : ma mère avait 2 enfants, une fille (décédée) qui a eu trois enfants, que mon père n'avait pas reconnue à l'époque, et moi. Pour sa propre succession (ma mère), les petits enfants de ma sœur défunte (il y a une douzaine d'années) entrent ils en compte dans la succession.

Merci de vos réponses.

cathy.

Par **Tisuisse**, le **19/04/2018** à **18:37**

Bonjour,

Réponse : OUI, en représentation de leur mère prédécédée et à concurrence de la seule part héritage de leur mère.

Votre notaire vous expliquera tout ça en vous décortiquant les partages.

Par **panasonic**, le **19/04/2018** à **18:40**

Merci  
gerard

Par **Tisuisse**, le **19/04/2018** à **18:47**

Tiens ! c'est Gérard qui remercie alors que c'est Cathy qui a posé la question ? bizarre !!!!!!!

Par **panasonic**, le **19/04/2018** à **18:57**

Ben, je suis le mari, mais la question ne concerne que ma femme. Les époux dans ce cas là, ne peuvent être que de conseil et ce qui justifie ma démarche. J'ai préféré parlé en son nom, j'espère que cela ne me portera pas ombrage.

Merci de votre aide.

gerard

Par **Tisuisse**, le **20/04/2018** à **05:56**

Non, absolument pas, bravo à vous de partager avec votre épouse.